

Département :
HAUTES-PYRENEES

Commune :
ORIEUX

Section :
B

Feuille :
1

Echelle d'origine : 1/2500

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition :

Qualité du plan : P2 (plan non régulier)

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 - B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain;
 - C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 25/06/2021 par M. Estelle CUVILLIER géomètre à AUREILHAN
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463

A , le

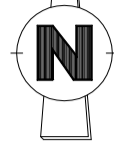
Numéro d'ordre du document d'arpentage :

Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :
Cachet du service d'origine :
Centre des Impôts Foncier de
TARBES
Avenue Maréchal Juin
65000 TARBES

Document d'arpentage dressé par :
M. Estelle CUVILLIER
à : AUREILHAN
le : 25 juin 2021
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre-expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du Cadastre, etc).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité expropriant, etc).

72



71

76

315

77

Chemin

rural

LA PA

S= env. 55a 21ca
Alice VINALES

198

199

Cassagnet

165

C1014

S= env. 19a 32ca
Alice VINALES

C1015

78

79

80

Haure

81

163

424

426

162

C1012

164

423

C1013

425

428

158

339

338

83

427

161

343

341

342

340

156

99

101

de

100

103

155